COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Lundi 4 avril 2022

Commission restreinte

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER GÉNÉRAL

Le calendrier général du football féminin est disponible. Vous pouvez le consulter **en cliquant ici.**

CRITERIUMS FOOT A 8

Les calendriers de la seconde phase sont disponibles

PLATEAUX
FILLOFOOT ET FOOT A 5 4ÈME PHASE

Les plateaux sont consultables en cliquant ici.

FESTIVAL FOOT U13 F

Le plateau de Poissy ne comportant qu'une équipe qualifiée, la Commission décide de repêcher le meilleur troisième des autres plateaux (résultat de la jonglerie en 1er critère).
Le FC MANTOIS 78 est donc qualifié pour la finale départementale

Liste des équipes qualifiées pour la finale départementale :

- ✓ CARRIERES SUR SEINE US
- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ MARLY LE ROI US
- ✓ MONTIGNY LE BTX AS
- ✓ PARIS SAINT GERMAIN FC
- ✓ POISSY AS
- ✓ TRAPPES ES
- ✓ VOISINS FC

Les clubs seront conviés à une réunion de présentation de la Finale Départementale jeudi 7 avril à 19H00 au siège du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er RAPPEL

SENIORS F à 8

Poule A
Match du 26/03/2022
59237.1 CONFLANS FC / BEYNES FC

U15 F à 8

Poule U
Match du 26/03/2022
59598.1 VOISINS FC / YVELINES US

U11 F à 8

Poule B
Match du 26/03/2022
59431.1 MONTIGNY LE BTX AS / VERSAILLES 78 FC

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1ER FORFAIT

U15 F à 8

CRIT U15F A 8 DU 26/03/2022
59601.1 VSCI

PLATEAU U15 F A 5

La Commission demande aux clubs de VELIZY ASC et FOURQUEUX AS des explications sur leur absence au plateau d'AUBERGENVILLE.